

2018



Calendrier de collecte des végétaux à domicile

JOURS DE COLLECTES du 3 avril au 29 octobre 2018

Collecte Commune déléguée de Tatinghem, semaine paire.

Collecte Commune déléguée de Saint-Martin-au-Laërt, semaine impaire.

Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre
Mardi 3	Lundi 7	Lundi 4	Lundi 2	Lundi 6	Lundi 3	Lundi 1
Lundi 9	Lundi 14	Lundi 11	Lundi 9	Lundi 13	Lundi 10	Lundi 8
Lundi 16	Mardi 22	Lundi 18	Lundi 16	Lundi 20	Lundi 17	Lundi 15
Lundi 23	Lundi 28	Lundi 25	Lundi 23	Lundi 27	Lundi 24	Lundi 22
Lundi 30			Lundi 30			Lundi 29

Ce service fonctionnera du 16 avril au 29 octobre 2018.

Les employés communaux effectueront la collecte à domicile sur inscription préalable en Mairie, au 03.21.38.03.47 jusqu'au vendredi 16h00 dernier délai.

Sont concernées les personnes âgées de plus de 70 ans ou handicapées quel que soit leur âge, titulaires d'une pension

d'invalidité de 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie ou de l'allocation adulte handicapé.

Point sur la réglementation :

- Le vrac est interdit,
- Le volume est limité à 5 sacs ou poubelles de 100 litres (pouvant être portés facilement par les agents) et 5 fagots,

- Déposer vos déchets verts sur le trottoir au plus tard pour 8h00 le jour de la collecte ou la veille à partir de 19h00,

- Ce service ne doit bénéficier qu'aux seuls occupants des lieux. (Trop souvent les quantités sont supérieures aux volumes autorisés et ne correspondent pas en tout état de cause à la réalité de la surface du jardin entretenu).